

Manager d'établissements gérontologiques

RNCP26974 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Code(s) NSF	330
Code(s) ROME	J1502, K1403, K1301
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	04/10/2019

Certificateur(s)

ASS NAL FORMATION GERONTOLOGIE (ANGF) · SIRET : 48212210800038

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

La fonction de manager d'établissements gérontologiques est commune à l'établissement (EHPAD) et au service de soins à domicile. Si les missions sont similaires, certaines différences sont inhérentes aux structures d'exercice.

Mais sa responsabilité première n'en reste pas moins de donner le cap, la direction, d'impulser la dynamique.

Comme le titre de sa fonction l'indique, le manager d'établissements gérontologiques est responsable du service dont il a la charge, tant auprès du personnel salarié que de la gestion économique, administrative et logistique de la structure (résidence ou service d'intervention à domicile).

Il est le garant du projet politique défini par le Conseil d'administration ou les autorités sanitaires et veille à la qualité des prestations proposées (bien-être des résidents ou des personnes aidées, respect des individus comme des engagements pris...).

Il assure la gestion des relations avec les acteurs locaux du secteur sanitaire et social et l'ensemble des financeurs publics ou privés (dans le cadre d'un service d'intervention à domicile),

Il contribue à la reconnaissance et à la valorisation de la résidence ou du service au sein de son environnement régional.

. Il est le garant d'une gestion des Ressources humaines adaptées au contexte

. Il maintient un lien étroit avec les familles, les proches des résidents

COMPÉTENCES ATTESTÉES

La certification atteste que le titulaire est capable de :

- 1 - Définir et mettre en oeuvre des projets d'établissements gérontologiques
 - Définition d'une politique générale d'établissement
 - Elaboration de projet de vie, de projet de soins et de projet social
- 2 - Gérer administrativement et financièrement des établissements gérontologiques
 - Contrôle des cadres et des obligations administratives
 - Construction et suivi de budgets
- 3 – Manager des équipes et gérer les ressources
 - Recrutements et organisations d'équipes d'encadrements et de soignants
 - Management d'équipes d'établissements
 - Evaluation et formation de personnels

4 – Contrôler l'accueil et les prises en charge de patients

- Définition de cadres de prise en charge de résidents
- Accompagnement de familles de résidents
- Contrôles et suivis d'évolutions de résidents

5 - Mettre en oeuvre les démarches qualité

- Structuration et déclinaison de démarches qualité
- Evaluation de résultats de démarches qualité

Blocs de compétences

RNCP26974BC01 — Définition et mise en œuvre de projets d'établissements gérontologiques

LISTE DE COMPÉTENCES

Descriptif

- Etablir un projet d'établissement adapté à une structure donnée en fonction de types d'accueils envisagés.
- Rédiger un projet de vie, un projet de soin et un projet social
- Développer des prestations d'accueil et d'accompagnement adaptées à des centres

Modalités d'évaluation

Elaboration d'un projet d'établissement gérontologique

Modalité de certification

Un certificat de compétences attestées selon les modalités d'évaluation décrites sera délivré à chaque candidat.e à l'issue de la validation du 1er bloc de compétence ;

RNCP26974BC02 — Gestion administrative et financière d'établissements gérontologiques

LISTE DE COMPÉTENCES

Descriptif

- Analyser des documents comptables de synthèse pour évaluer la qualité de gestion d'un centre
- identifier des axes d'amélioration de sa rentabilité.
- identifier les possibilités et modalités de financement d'un projet donné (aménagement, rénovation, agrandissement, etc.).

Modalités d'évaluation

Analyse de la gestion financière d'un établissement

Modalité de certification

Un certificat de compétences attestées selon les modalités d'évaluation décrites sera délivré à chaque candidat.e à l'issue de la validation du 2ème bloc de compétence ;

RNCP26974BC03 — Management d'équipes et gestion de ressources

LISTE DE COMPÉTENCES

Descriptif

- Analyser des documents présentant le cadre et les résultats du management des ressources humaines au sein d'un établissement pour identifier des points d'améliorations
- Evaluer des impacts de politiques de gestion des ressources humaines sur des qualités d'accueil et d'accompagnement de résidents
- Estimer des impacts prévisionnels de modes de management sur des performances et des résultats d'équipes

Modalités d'évaluation

Analyse d'une politique de gestion des ressources humaines d'un établissement gérontologique

Modalité de certification

Un certificat de compétences attestées selon les modalités d'évaluation décrites sera délivré à chaque candidat.e à l'issue de la validation du 3ème bloc de compétence ;

RNCP26974BC04 — Contrôles d'accueils et de prises en charge de patients

LISTE DE COMPÉTENCES

Descriptif

- Analyser des politiques d'accueil et de prises en charge de résidents
- Evaluer des bien-être de personnels accompagnants d'établissements

- Identifier des initiatives et des accompagnements originaux
- Définir des standards d'accompagnements pour des typologies de résidents

Modalités d'évaluation

Rédaction d'un mémoire de recherche sur l'importance de l'accompagnement de résidents d'établissements

Modalité de certification

Un certificat de compétences attestées selon les modalités d'évaluation décrites sera délivré à chaque candidat.e à l'issue de la validation du 4ème bloc de compétence.

RNCP26974BC05 — Mise en œuvre de démarches qualité

LISTE DE COMPÉTENCES

Descriptif

- Structurer des démarches d'audits permettant d'évaluer le respect des engagements de l'établissement.
- Etudier des projets de vie d'établissements
- Evaluer des mises en œuvre de démarches
- Préconiser des améliorations

Modalités d'évaluation

Audit qualité d'un établissement gérontologique

Modalité de certification

Un certificat de compétences attestées selon les modalités d'évaluation décrites sera délivré à chaque candidat.e à l'issue de la validation du 5ème bloc de compétence ;

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- Les secteurs public et privé,
- Le secteur associatif relevant de la prise en charge des personnes âgées
- Les groupes du secteur privé commercial
- Les associations gestionnaires du secteur privé à but non lucratif
- Les collectivités territoriales (CCAS, conseils généraux...)
- Les organismes de protection sociale (mutuelles de santé...)

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Directeur d'une maison de retraite
- Directeur d'EHPA (établissement d'hébergement pour personnes âgées)
- Directeur d'EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes)
- Directeur de foyer-logement
- Chargé de mission attaché aux actions en faveur des personnes âgées
- Directeur d'accueil de jour
- Directeur de SSIAD (Service de soins infirmiers à domicile)
- Directeur de SAD (Service à domicile)

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible, Lien formation-emploi, Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	2 179 €

Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (54 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V1X80 — Infirmiers et sages-femmes · tension 5/5 (Très élevée) V4X84 — Aides médico-psychologiques · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	44 398
Jugés difficiles à recruter	60 %
Emplois saisonniers	11 %
Familles professionnelles (FAP)	V1X80 — Infirmiers et sages-femmes V4X84 — Aides médico-psychologiques

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

5 personnes :

- 4 professionnels du secteur non intervenant dans l'établissement, dont l'un est président du jury (2 membres du collège employeur et 2 membres du collège employé)
- Le Directeur Pédagogique de l'ANFG

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 04/10/2019

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP34381

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://www.anfg.fr/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/26974/>

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	1
Montant total engagé	2 800 €
Coût moyen par dossier	2 800 €
Période	12/2020
France compétences	91 %

Reste à charge titulaire

9 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.